



Paris, le 13 décembre 2017

Communiqué de presse

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a remis les Prix Entreprises et Environnement



ÉVÉNEMENT
LABELLISÉ
SIDE EVENT

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a remis aujourd'hui au salon World Efficiency les prix Entreprises et Environnement à 6 entreprises lauréates qui valorisent les innovations et les initiatives favorisant le déploiement et la visibilité des solutions adaptées aux mutations environnementales et industrielles.

Co-organisés avec l'Ademe, ces prix récompensent des entreprises de toutes tailles qui contribuent à accélérer les nouveaux marchés de l'économie verte, de l'économie circulaire et de l'économie bas carbone, qui sont au cœur du Plan climat.

Présentation des 6 lauréats (5 « Grand prix » et un « Prix spécial »)

Dans la catégorie « Lutte contre le changement climatique », le Grand Prix a été décerné à **ENERCOOP**, pour l'accompagnement à la maîtrise énergétique et à la transition énergétique des particuliers et des entreprises.



La société coopérative d'intérêt collectif est un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable. L'ambition du projet d'Enercoop est de proposer une **alternative aux énergies polluantes** en se positionnant comme un acteur durable de la commercialisation et de la production des énergies renouvelables sur le marché français.

Outre la production, Enercoop vise **également à encourager la sobriété énergétique en luttant contre le gaspillage et en aidant les usagers à réduire leur consommation**. Ainsi, la société coopérative souhaite permettre aux citoyens d'agir sur la transition énergétique du pays. Pour Enercoop, une production à l'échelle locale est nécessaire pour limiter les pertes liées au

transport de l'électricité.

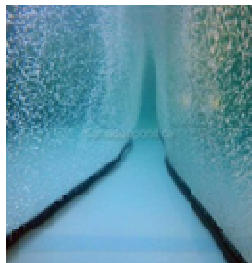
Dans la catégorie « Biodiversité et entreprises », le Grand Prix a été décerné à MONOPRIX pour « MONOPRIX TOUS CULTIV'ACTEURS » pour une agriculture plus respectueuse des abeilles et des pollinisateurs.



Monoprix et une trentaine de fournisseurs de fruits et légumes sont engagés dans **une démarche collaborative favorisant la protection des abeilles et des pollinisateurs**, et de meilleures pratiques agricoles.

Le programme vise à **accompagner les agriculteurs dans une démarche de progrès vers la labellisation de leurs produits par BEE FRIENDLY®**. Ce référentiel exigeant comporte notamment une liste noire de pesticides interdits ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques agricoles pour favoriser la biodiversité sur les exploitations, concevoir des systèmes de production plus résilients et moins demandeurs en produits phytosanitaires et mettre en place des partenariats avec les apiculteurs locaux.

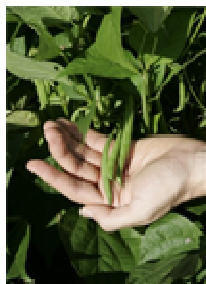
Un prix spécial a été décerné à GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI) pour son rideau à bulles, isolant acoustique, protégeant les mammifères marins contre les impacts de bruits sous-marins.



Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier hors-normes de la Nouvelle Route du Littoral à la Réunion (portion de digue de 6,3 km) nécessitant des techniques d'excavation bruyantes. Les mammifères marins fréquentent les eaux de la Réunion, comme la baleine à bosse et les dauphins y sont extrêmement sensibles.

Pour protéger les mammifères marins comme la baleine à bosse et les dauphins, Grands Travaux de l'Océan Indien a voulu diminuer significativement l'impact acoustique des travaux en mettant en place un « rideau à bulles ». Il permet une atténuation acoustique de 25db, correspondant à la protection offerte par un casque anti-bruit de chantier. Le principe est de créer une barrière qui absorbe l'onde acoustique par différents phénomènes à la manière d'un double-vitrage pour l'isolation phonique.

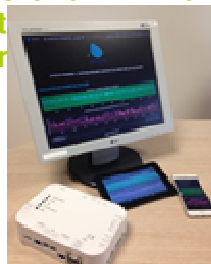
Dans la catégorie « Meilleur reporting environnemental », le Grand Prix a été décerné à BONDUELLE pour l'exemplarité de la partie environnement de son rapport RSE, en particulier pour la préservation des sols, de la biodiversité et de la valorisation des déchets.



Le rapport environnemental extrait du rapport responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du groupe témoigne de la volonté de Bonduelle de communiquer de manière transparente **sur l'impact de son activité sur l'environnement** et sur la manière dont l'entreprise souhaite la réduire. Le groupe développe une politique d'adaptation au changement climatique et de réduction de son empreinte environnementale. La gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets industriels et des transports, ainsi que la préservation et la restauration des écosystèmes font l'objet d'un suivi très précis.

Bonduelle est également mobilisé en matière d'économie circulaire et engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Son objectif « zéro perte » passe par la réduction à la source des pertes agricoles, des gaspillages de logistique et des déchets non valorisables.

Dans la catégorie « Innovation dans les technologies et les modèles économiques », le Grand Prix a été décerné à AQUASSAY pour E-Water efficiency (EWE), solution pour mieux gérer le circuit d'eau dans l'entreprise (usine connectée) : scanner, mieux produire, moins rejeter.

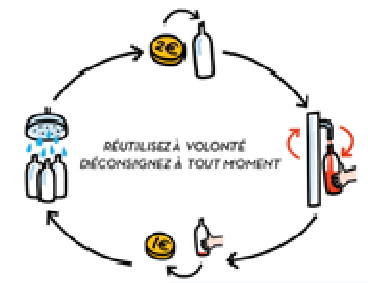


Créée en 2015, Aquassay est une start-up qui propose une solution permettant de **scanner l'ensemble du parcours de l'eau d'une usine**, déployable facilement et adaptable à une très grande diversité de situations.

Cette solution couvre les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau et permet

de transformer un site classique en **une usine connectée qui dispose en temps réel de suivis fonctionnels et d'analyses de performance** de ses installations. Ainsi, les sites industriels peuvent améliorer la performance de leurs usages de l'eau et réduire leur consommation et leurs rejets d'eau.

Dans la catégorie « Économie circulaire », le Grand Prix a été décerné à JEAN BOUTEILLE pour son alternative à la bouteille à usage unique, associant la vente en vrac et la bouteille en verre réutilisable.



Fondée en 2014, la start-up Jean Bouteille propose **une solution zéro déchet pour les liquides à destination des supermarchés et des épiceries.**

Le principe est simple, le consommateur achète 2 € TTC une bouteille vide avec bouchon mécanique, la remplit sur place et la ramène chez lui. Il peut l'utiliser autant de fois qu'il le souhaite avant de la consigner. Cette solution permet à chacun **de réduire ses déchets et de réaliser des économies en évitant les frais d'emballages et en consommant juste la quantité dont il a**

besoin.

Les magasins partenaires sont équipés de fontaines spécialement conçues pour le vrac liquide qui peuvent être alimentaires (huile, vinaigre, vins et spiritueux) et non alimentaires (lessive, produits d'entretien et produits cosmétiques), variés, exclusivement bio et provenant de fournisseurs locaux ou nationaux.

En 2017, deux nouveaux partenaires ont rejoint les Prix Entreprises et Environnement

Bpifrance et CPME en tant que partenaires des Prix Entreprises et Environnement ont apporté leur soutien à la valorisation de cette édition 2017, en mobilisant leurs réseaux pour participer à ces prix et leur offrir davantage de visibilité. Bpifrance offrira aux lauréats un accompagnement RSE sous forme d'action opérationnelle dont les modalités seront définies avec chacun d'eux. La CPME offrira aux lauréats une année d'adhésion à son réseau de 150 000 entreprises employant 3 millions de salariés.



Lors de la remise des prix, le ministère a annoncé que l'édition 2018 des trophées de l'Institut national de l'économie circulaire bénéficiera du partenariat du ministère de la transition écologique et solidaire.

Retrouvez en ligne :

- Le communiqué de presse
- Le dossier

Contact presse : 01 40 81 18 07
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)